



## Liquidation de la fonction Publique et fin du statut de fonctionnaire<sup>1</sup>

Modernisation, adaptation, carrière, mobilité, évaluation, performance, mérite... tous ces mots sont désormais dans la bouche de nos gouvernants

L'objectif avancé est qu'il faut la rendre plus réactive, plus performante, améliorer les carrières des personnels mais surtout réduire leur nombre responsable des déficits du budget.

Un vaste chantier de réformes est **re-lancé** (ce n'est pas la première fois qu'on nous en parle...), il s'agit de « refonder la fonction publique » dicit le Président de la République. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la réforme des concours et du statut, la mobilité en sont les outils et cette fois-ci on nous promet d'aller jusqu'au bout des promesses. On le voit déjà avec la RGPP !

**Le projet de loi sur la « mobilité »** des fonctionnaires va dans le même sens. Il s'agit certes de favoriser la mobilité entre les 3 fonctions publiques (ce principe existe déjà, il peut être amélioré, c'est vrai) mais surtout de faciliter le **recrutement de contractuels** (pour des missions à durée déterminée, pour remplacer des fonctionnaires absents...), d'encourager à la **démission de la fonction publique** en offrant des primes de départ (comme on l'a fait pour les immigrés pour le retour au pays...), de pouvoir purement et simplement **licencier les fonctionnaires** qui refuseraient, en cas de suppression de leurs postes, plus de 3 fois les nouvelles propositions d'emploi qui leur seraient faites !

### **Un plan social qui ne dit surtout pas son nom**

On le voit bien, au-delà de la réduction du nombre de fonctionnaires très critiquable, le projet de loi s'accompagne d'une volonté de remplacer la fonction publique de « carrière » prédominante dans notre système dit « à la Française » par une fonction publique « d'emplois », plus appréciée par l'Europe et d'appliquer au mieux les directives communautaires<sup>2</sup>.

Ce projet permettrait aussi peu à peu de s'affranchir du rôle des commissions administratives paritaires, donc de la présence des représentants des personnels qui ont vocation à garantir le respect du traitement égal de chacun.

**Le projet de « livre blanc »** annoncé sur la réforme des corps et des concours va exactement dans le même sens. Sous prétexte de réformer le système des « corps » vus comme des carcans (nous pourrions dans certaines conditions être d'accord) et de construire une fonction publique de « métiers » avec seulement 7 ou 8 filières, on risque de supprimer des « corps » mais aussi des missions jugés obsolètes (les CEPJ ou tout autre corps pourraient peut-être en

<sup>1</sup> Un article plus complet paraîtra dans la prochaine TEP

<sup>2</sup> Cf. Entretien de 2005 entre Aimeric RAMADIER (aujourd'hui conseiller à l'Élysée) et la documentation française [www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/fonction-publique/aimer-ramadier.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/fonction-publique/aimer-ramadier.shtml)

faire partie...). De la même façon en annonçant vouloir réformer les modalités des concours (pourquoi pas ?) on n'hésitera pas à imposer de nouvelles règles de recrutements sans concours effectués par les chefs de service eux-mêmes.

Il s'agit bien là d'un **véritable plan social** pour accompagner les restructurations et suppressions des services et des postes désormais jugés inutiles, de **limiter le rôle des instances paritaires**, de **supprimer les grilles indiciaires** qui assurent les déroulements de carrière, de faire en sorte que le **statut de fonctionnaire (celui de 1946) ne concerne plus qu'une minorité d'agents**, bref de **liquider la fonction publique à la Française**.

Et tout cela se fait au mépris du dialogue social avec les organisations syndicales au nom de la modernité contre les valeurs qui présidèrent à la mise en place de notre statut : la notion de service public et d'intérêt général !